

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 1 (1887)

Artikel: Couleurs neuchâteloises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proverbes héraldiques et Sentences nobiliaires

Tout ce que nous pourrons découvrir dans des publications étrangères, concernant l'héraldique et la sigillographie suisses, sera publié ou résumé dans les Archives - Dans son intéressant Almanach héraldique (1884) Monsieur le Chevalier de Crollalanza publie une série de proverbes héraldiques et sentences nobiliaires ; parmi ceux-ci nous trouvons les suivants, se rapportant à des familles des Pays de Vaud et de Fribourg.

Vanité de Senarcens.

Politique de Ceryaz.

Piété de Chandieu.

Noblesse d'Estavayer.

Hautesse du cœur de Gingins.

Amitié de Gumoens.

Mesnage des Loys.

Gravité de Maillardoz.

Accortise de Martine.

Naïveté de Mestral - Gayerne.

Bonté de Pêmes.

Générosité de Praroman

Simplicité de Roverea.

Jugement de Saconay.

Sagesse de Signeur.

Prudence de Tavel.

Antiquité de Blonay.

Parenté de Toiray.

Richesse de Mestral - Aruffens.

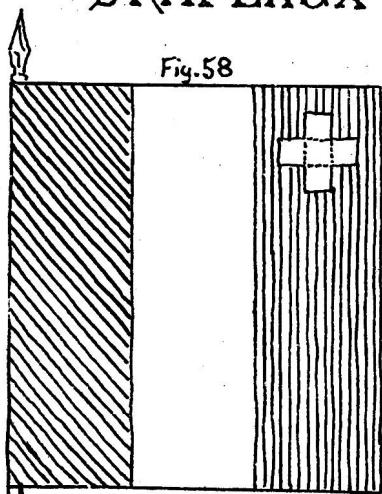
Couleurs neuchâteloises

Plusieurs de nos lecteurs ayant exprimé le voeu d'obtenir des indications pour la confection de drapeaux, en vue des fêtes de Chant et d'Agriculture, nous donnons à la page suivante, fig. 58 à 62, des dessins et renseignements qui, nous l'espérons, seront suffisants.

La Rédaction.

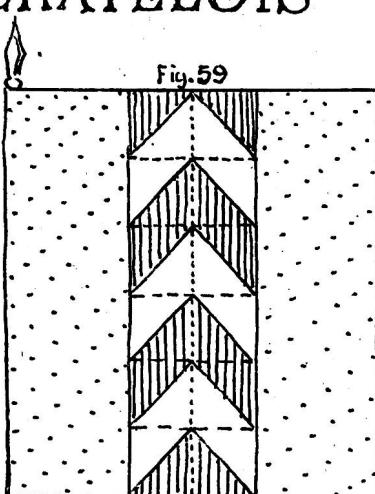
DRAPEAUX NEUCHATELOIS

Fig. 58



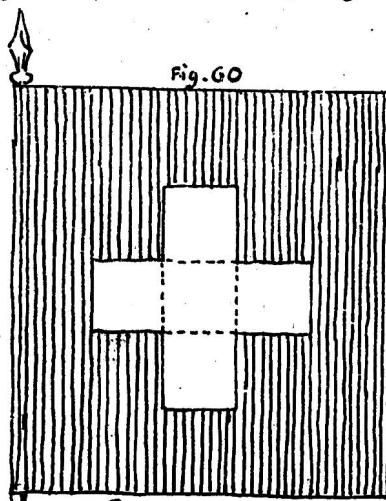
Canton de Neuchâtel.
3 parties égales se partant côté de la hampe.
La croisette à 5 carrés égaux.

Fig. 59



Ancienne bannière 3 parties de même
largeur, chevrons blancs, de même largeur
que l'espace rouge, situé entre chacun d'eux.

Fig. 60



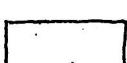
ROUGE



VERT



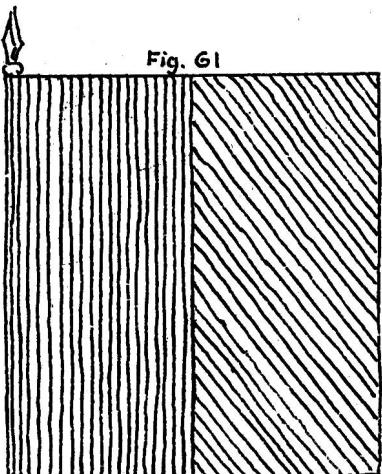
JAUNE



BLANC

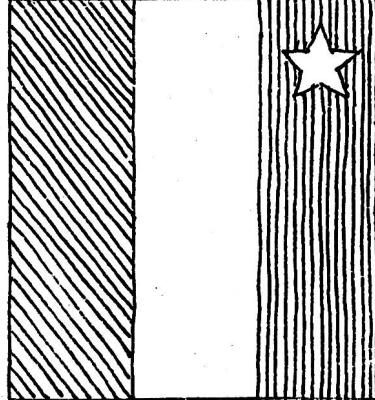
Drapeau fédéral
Croix à cinq carrés de même
grandeur.

Fig. 61



Commune
Divisé en deux parties égales,
le rouge du côté de la hampe.

Fig. 62.



Municipalité
3 parties de même largeur, la croisette
remplacée par une étoile à 5 rayons.